



DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

CAP DE BARÈME DES ÉLUS À LA CAP N°5

La sentence est finalement tombée :

Pour retrouver son rang au sein de l'élite économique mondiale et satisfaire aux délires sur - médiatisés des agences de notation, la France doit se soumettre à une cure aggravée d'austérité de 3ans !

Ainsi, après avoir fait graver, en 2012, la règle d'or budgétaire dans la constitution, le président converti au social libéralisme invente le « pacte de responsabilité » ou comment offrir plus de 30 milliards d'exonérations de cotisations familiales au MEDEF sans aucune contre partie !

Assumant l'héritage droitier de la RGPP, la Modernisation de l'Action Publique mise en œuvre par le gouvernement Ayrault se traduit en 2014 par 2564 nouvelles suppressions de postes au sein du ministère des finances dont 1988 pour la seule DGFIP.

A grand renfort de messages publiés sur Ulysse, Bruno Bézard fait l'apologie, à qui veut bien le lire, de sa démarche stratégique.

Au 1^{er} rang des réformes annoncées pour 2014 figure le justement nommé « chantier SIP-CDIF ». Et quel chantier ! Un bataillon d'ergonomes n'y suffirait pas !

Pensez-vous sérieusement que la concertation engagée auprès de votre réseau suffira à nous sortir de ce borbier foncier ?

Rarement à court d'ambition lorsqu'il s'agit d'améliorer le service rendu à l'usager, Vous avez pourtant sacrifié les services du cadastre, dont le bilan avait pourtant été jugé positif.

Toujours en terme d'ambition, la mise en place sur l'ensemble du territoire de la Représentation Parcellaire Cadastrale Unique fixée pour 2018 n'illustre-t-elle pas justement un déficit flagrant en la matière ?

Que dire du report de la révision foncière consacrée aux locaux professionnels sinon que les attermolements politiques ou autres sont extrêmement mal vécus par les collègues chargés de sa mise en œuvre !

Quelle crédibilité peut-on encore vous accorder ?

Nous ne pouvons que vous renvoyer aux comptes-rendus publiés par la CGT sur ces sujets ; la DGFIP décline, enlisée dans ses certitudes et son défaut de clairvoyance : il ne s'agit pas de proclamer que tout va bien pour que cela se produise...

S'agissant de l'objet de cette CAP, l'analyse des documents fournis fait ressortir les éléments suivants :

Ce que nous avons évoqué lors de la CAP portant sur les appels de note s'est donc effectivement vérifié : ainsi, pour 30 recours hiérarchiques déposés seulement 15 d'entre eux ont donc interjeté appel en CAPN.



Montreuil, le 18 février 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Oserez-vous nous soutenir que l'instauration de ce recours hiérarchique n'est pas une remise en cause de la représentativité syndicale et du rôle des élus ? Pour la CGT, et nous l'avons déjà souligné dans d'autres instances, cette application stricte des textes vous permet de vous asseoir sur les résultats des élections ! Une OS devient gênante ? Quoi de plus confortable que de la contourner localement... les questions y sont sûrement moins gênantes...

Quid de la transparence du recours hiérarchique ?

Aucune visibilité sur les marges de manœuvre offertes à l'autorité hiérarchique, aucun compte rendu de « l'audience » si ce n'est peut-être dans le dossier de l'agent... la garantie d'une défense objective est ici clairement bafouée.

Concernant la CAP qui va nous occuper aujourd'hui, les chiffres donnent le vertige : la moitié du corps des géomètres cadastrés est à l'échelon terminal de son grade ! A un tel niveau un acte de gestion tel que l'évaluation notation a perdu tout sens : pour exemple, certains départements comptent un volume d'agents si faible qu'aucun n'est en position utile de notation (entendre « bénéficiaire » d'une réduction) ! A quoi sert donc l'exercice pour ces collègues, qui n'ont plus rien à attendre (ou à espérer) ? Quid de l'égalité des agents devant les différents actes de gestion, tels les promotions à la catégorie par exemple ? 39% des géomètres sont à l'échelon terminal et n'ont plus rien à espérer de la DGFIP : la mission repose donc sur la seule conscience professionnelle de ces agents à qui leur employeur n'a plus rien à proposer en terme de débouché de carrière... et pourtant, ce sont tous des « sachants » !

Vous faites donc aujourd'hui (volontairement ou involontairement) le choix de l'extinction du corps ! Le DG peut bien continuer à s'évertuer à vendre sa démarche stratégique, c'est bien vers des abandons de mission que l'on se dirige... Le choix d'offrir à BNP-Paribas une « expertise » en matière domaniale est symptomatique de ces choix : il n'est plus question ici de se poser des questions déontologiques, telles le conflit d'intérêt, l'abus de biens sociaux ou autres... Comme les autoroutes en leur temps, l'Etat brade les bijoux de famille... Quelle aubaine pour un établissement qui veut développer son pôle de gestion immobilière !!!

La diminution constante des effectifs du corps des géomètres entraîne également des effets inattendus que vous n'avez pas anticipés, enfermés dans vos dogmes de suppressions d'emplois : évaluation inopérante, tableaux d'avancement réduits à peau de chagrin, mutations pour convenance personnelle impossibles... Nous en parlerons le moment venu, mais d'ores et déjà, soyez sûrs de notre colère, à voir comment vous élaborez vos calendriers !

En tout état de cause, et les documents fournis le traduisent, la gestion du corps dans l'exercice évaluation ne rime plus à grand chose...

Nous remercions les collègues du bureau RH1A pour leur disponibilité et leur amabilité pendant la consultation.

Les élus de la CAPN n°5 des Géomètres cadastrés